



**OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES DU COMMISSAIRE  
OLIPHANT À L'OCCASION DES AUDIENCES SUR LA QUALITÉ  
POUR AGIR – PARTIE II DE L'ENQUÊTE (EXAMEN DES  
POLITIQUES), LES 21 ET 22 JANVIER 2009,  
AU 111, PROMENADE SUSSEX, OTTAWA (ONTARIO)**

**MOT DE BIENVENUE**

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à toutes les personnes prenant part aux audiences ce matin.

Je souhaite dire un mot de bienvenue aux étudiants et étudiantes de l'Université d'Ottawa qui sont ici ce matin avec leur professeur, M. Drapeau. J'espère que vous trouverez l'audience ce matin intéressante.

**OBJET DES AUDIENCES**

L'objet des présentes audiences est d'entendre les demandes de qualité pour agir et d'aide financière dans le cadre de la partie II de l'enquête – Examen des politiques.

## **MANDAT – EXAMEN DES POLITIQUES**

Le mandat de cette enquête est de faire rapport et de formuler des recommandations sur deux questions de politiques : d'une part, les règles d'éthique régissant les titulaires d'une charge publique au Canada et, d'autre part, les politiques et les pratiques du Bureau du Conseil privé portant sur le traitement de la correspondance du Premier ministre.

## **NOMS DES DEMANDEURS**

Les personnes/organismes ayant soumis une demande de qualité pour agir dans le cadre de la partie II – Examen des politiques, sont :

- le procureur général du Canada;
- M. Karlheinz Schreiber;
- Démocratie en surveillance;
- Jefford Industries Ltée et M. Arthur Jefford.

## **RÈGLES DE PROCÉDURE**

Pour obtenir la qualité de partie intéressée, en tout ou en partie, un demandeur doit démontrer qu'il est directement touché et de façon importante par l'Examen des politiques.

Je pourrai accorder la qualité d'intervenant à un demandeur s'il me convainc qu'il a un intérêt réel à l'égard des questions soulevées par l'Examen des politiques **et** s'il peut m'apporter une perspective ou une expertise pertinente.

Je pourrai recommander l'octroi d'une aide financière à une partie ou à un intervenant qui ne pourrait pas autrement participer à l'Examen des politiques si cette partie ou cet intervenant me démontre qu'elle/il ne possède pas de ressources financières suffisantes.

## **PROCESSUS**

Aux fins de l'Examen des politiques, j'ai retenu les services de trois experts, des chercheurs universitaires, pour m'aider à résoudre les questions de politique dont je dois traiter. Ces experts me fourniront chacun un rapport de recherche, dont deux porteront sur les règles d'éthique et un sur les politiques liées à la correspondance du Premier ministre.

Les personnes/organismes ayant obtenu la qualité pour agir à titre de partie ou d'intervenant dans le cadre de la partie II de l'enquête – Examen des politiques auront jusqu'au 19 mai 2009 pour commenter l'un ou l'autre des rapports de recherche en présentant un mémoire à la Commission.

En outre, les personnes/organismes ayant obtenu la qualité pour agir pourront participer à un forum d'experts qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 juin à Ottawa.

Les personnes/organismes ayant obtenu la qualité pour agir qui participeront à ce forum pourront interroger les experts sur les conclusions de leurs rapports de recherche. Les trois rapports seront affichés sur le site Web de la Commission d'ici le 6 avril 2009.

## **MÉMOIRES DU GRAND PUBLIC**

Avant de conclure, j'aimerais ajouter que la Commission a affiché un document de consultation sur son site Web.

Tout membre du public intéressé, ayant la qualité pour agir ou non, est invité à présenter un mémoire sur toute matière liée à l'Examen des politiques, et ce, au plus tard le 31 mars 2009.

La Commission invitera certains membres du public qui auront soumis un mémoire à présenter leur point de vue lors d'audiences publiques qui se tiendront du 8 au 10 juin 2009, à Ottawa.

## **ORDRE DE COMPARUTION**

L'ordre de comparution des personnes/organismes ayant soumis une demande de qualité pour agir et d'aide financière sera le suivant :

1. le procureur général du Canada;
2. Jefford Industries et M. Arthur Jefford;
3. M. Karlheinz Schreiber;
4. Démocratie en surveillance.